

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK**

1461, RUE PRINCIPALE

SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK (QUÉBEC) JOA 1K0

inspecteur@st-remi-de-tingwick.qc.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE PUIT**PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE**

Adresse complète :

Numéro de lot :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

 Propriétaire même que le requérant.Si non, fournir : Procuration ou Acte notarié

En plus des coordonnées du propriétaire

EXÉCUTANT DES TRAVAUX MÊME QUE LE REQUÉRANT

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Numéro de permis R.B.Q. :

ÉCHÉANCIER / COÛTS DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Coût total du projet :

TYPE DE TRAVAUX Puits foré Puits scellé Puits de surface Approfondissement Fracturation Obturation Scellement Autres :**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Capacité estimée (m³/jour) :

Diamètre intérieur :

Longueur :

Profondeur :

Hauteur hors-sol :

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES ET LOCALISATION

1. Tous les matériaux installés sont neufs. Oui Non

2. Le tubage installé est conforme à la norme ASTM A-53 Grade B ou à la norme ASTM A-589 Grade B s'il est en acier ou à la norme ASTM A-409 s'il est en acier inoxydable. Oui Non

3. Le tubage utilisé pour un puits creusé par forage ou par excavation doit excéder d'au moins 30 cm la surface du sol telle qu'elle est après les travaux de terrassement. Oui Non

4. L'installation de prélèvement est accessible. Oui Non

5. L'installation est munie d'un couvercle étanche. Oui Non

6. La finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance de 1 m autour de l'installation. Oui Non

7. L'installation doit être repérable visuellement. Oui Non

8. Distance entre l'installation de prélèvement et un système de traitement des eaux usées étanche. mètres

9. Distance entre le puits et un système de traitement des eaux usées non étanche. mètres

10. Distance entre l'installation de prélèvement et une aire de compostage, une cour d'exercice, une installation d'élevage, un ouvrage de stockage de déjections animales, une parcelle, un pâturage ou un terrain où s'exerce l'exploitation d'un cimetière. mètres

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

Avec votre demande de permis, vous devez fournir :

Un **plan à l'échelle** qui localise l'installation ainsi que toutes autres constructions, ouvrages ou travaux ayant une incidence sur sa localisation en vertu du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r. 35.2) incluant les milieux naturels et les composantes du milieu hydrique (cours d'eau, rive, littoral, plaine inondable, milieu humide);

Une description, au moyen d'un plan à l'échelle, du milieu environnant incluant des usages, des activités ainsi que la localisation de tout ouvrage de prélèvement et installation septique adjacente pouvant affecter l'installation de prélèvement d'eau.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Date

Signature du requérant